



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 02/09/2022
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 02/09/2022
ID : 077-217701226-20220902-2022_221C-AR

DECISION n° 2022 / 221 - C

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CNAF/CAF 77 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE BEAUSOLEIL

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour la bonne exécution des opérations programmées tant en fonctionnement qu'en investissement, et ce, sans limitation de montant des demandes.

CONSIDERANT la possibilité qu'offrent la CNAF et la CAF 77 de subventionner des opérations relatives à leur champ d'application et notamment des travaux d'agrandissement de structures d'accueil de loisirs.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de solliciter une subvention auprès de la CNAF et de la CAF 77 dans le cadre de l'extension de l'accueil de loisirs élémentaire Beausoleil dont le montant des travaux s'élève à : 200 061 € HT.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville

Fait à Combs-la-Ville, le

02 Septembre 2022



Le Maire
Guy GEOFFROY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "G. Geoffroy", written over a vertical line.

Envoyé en préfecture le 02/09/2022

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le 02/09/2022

SLOW

ID : 077-217701226-20220902-2022_221C-AR